



# **APPEL À PROJETS 2024-2025**

## **PRISE EN COMPTE DES SPECIFICITES DES GENS DU VOYAGE**

### ***Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi 2021-2025***

Le Conseil départemental du Cantal a adopté le **Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi 2021-2025** et a délégué la mise en œuvre d'un appel à projets pour l'**engagement 4 « Prise en compte des spécificités de chacun » du PDIE** au Président du Conseil départemental. Il s'inscrit dans la **volonté manifestée par le Conseil départemental du Cantal de mobiliser davantage de moyens pour l'accès ou le retour dans l'emploi durable des gens du voyage en situation de précarité en concourant au renforcement quantitatif, qualitatif et financier des opérateurs de l'insertion et des opérations d'accompagnement.**

Le présent document expose les modalités de mise en œuvre complémentaire au **Document de Mise en Œuvre du PDIE** auquel il convient de se référer. **La demande d'aide est obligatoirement à déposer avant le 04/01/2024 à 23H59, par courrier ou par courriel, à l'attention du Président du Conseil départemental – Service Emploi Insertion - Conseil départemental du Cantal - Hôtel de Département - 28, avenue Gambetta - 15 015 AURILLAC Cedex.**

## APPEL À MANIFESTATION D'INTERET - PRISE EN COMPTE DES SPECIFITES DE CHACUN

### Référence au PDIE – ENGAGEMENT 4

- Fiche Action 16 : Proposer un accompagnement adapté aux gens du voyage

#### Constats

La loi du 1er décembre 2018 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion dispose que chaque « bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique » (art. L. 262-27 du CASF).

Depuis plusieurs années, le Département du Cantal conventionne avec des structures partenaires (référénts uniques) pour qu'elles accompagnent les allocataires RSA, permettant de garantir l'application effective de ce droit et de prendre en compte la diversité des profils, des parcours et des besoins des publics en insertion.

Pour aller plus loin, le Cd15 lance des appels à projets concernant des actions permettant de mieux prendre en compte des besoins spécifiques à certains publics, parmi lesquels les personnes issues de la communauté des gens du voyage. C'est ainsi que depuis 2021, l'accompagnement effectué auprès des publics issus de la communauté des gens du voyage a permis à la fois de travailler les problématiques principales connues telles que l'illettrisme, l'accès au numérique, l'accès aux soins, etc. mais aussi de recenser les besoins du public dans l'optique de proposer des offres d'accompagnement qui lui sont adaptés.

#### Objectifs stratégiques

Développer des réponses adaptées aux publics des gens du voyage présentant des besoins spécifiques.

#### Objectifs opérationnels

Assurer une présence régulière des professionnels de l'action sociale et de l'insertion dans les aires de gens du voyage du Cantal.

Proposer un accompagnement et un soutien sur des questions relatives aux besoins et aux difficultés rencontrées par ce public.

Inciter, aux côtés des partenaires, une plus grande proportion de gens du voyage à s'engager dans une insertion professionnelle.

#### Types d'opérations prévues

Opérations d'accompagnement spécifique des personnes présentes sur les aires de gens du voyage en complément de la mission de coordination des gens du voyage (portée par la Fédération des Centres Sociaux) et des autres partenaires intervenant auprès de ce public (centres sociaux, CCAS, action sociale et PPAPE, gestionnaires des aires...).

Le Conseil départemental du Cantal souhaite que les thématiques suivantes soient travaillées pour maintenir les efforts engagés et s'appuyer sur les potentialités :

- Parentalité : lien parent – enfant, éveil de l'enfant, loisirs créatifs, sensibilisation autour des notions liées à la parentalité, à la scolarisation (sensibilisation, découverte et accompagnement) et au suivi médical (en lien avec les PPAPE).
- Insertion professionnelle : permettre de travailler l'insertion (des jeunes comme des adultes) à la fois pour avancer sur le parcours d'insertion des GDV et à la fois pour sensibiliser les acteurs économiques des territoires dans l'objectif d'un rapprochement (intérim, contrat à durée déterminée, stage découverte...)
- Valorisation des savoir-faire : permettre aux GDV de valoriser leurs savoirs faire et de créer.
- Illettrisme : permettre aux GDV d'aller vers l'apprentissage de la lecture et de l'écriture notamment pour une plus grande autonomie et un accès facilité au droit commun.

- Numérique : en complémentarité de la notion d'illettrisme, l'accompagnement vers le numérique doit permettre une autonomie du public dans les démarches dématérialisées, et notamment liées au droit RSA, sécurité sociale, recherches d'emploi, etc.
- Lien social et mixité : favoriser les échanges avec d'autres publics dans le cadre d'un projet collectif ou en lien avec un support permettant l'échange de savoirs, la valorisation du territoire ou l'intérêt général.

### **Types de bénéficiaires visés**

Tous les acteurs de l'offre territoriale d'insertion.

### **Principaux groupes cibles visés par ces actions**

Les personnes présentes sur les aires de gens du voyage en situation, ou menacées de pauvreté, en âge d'intégrer le marché du travail et confrontées à des difficultés de nature à compromettre fortement les possibilités d'un retour à l'emploi durable.

Une attention particulière est attendue concernant le public issu de la communauté des Gens du Voyage bénéficiaires du RSA.

### **Éligibilité temporelle**

La période de réalisation des opérations doit être incluse entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 décembre 2025.

Les dépenses liées à la réalisation des opérations seront retenues si elles ont été effectivement payées au plus tard trois mois après la fin de la période de réalisation de l'opération sous réserve qu'un dossier de demande complet ait été reçu avant la date butoir de dépôt des dossiers de réalisation.

### **Modalité d'intervention**

L'appel à projets ne prévoit ni montant de subvention plancher, ni montant de subvention plafond, ni coût total opération plancher ou plafond. Pour autant, le Conseil départemental déterminera annuellement une enveloppe pour chaque orientation qui conditionnera l'accès au soutien sous des crédits disponibles.

Le taux maximum d'aide du Département peut aller jusqu'à 100% de l'opération. Pour autant, les opérations bénéficiant d'un concours de l'Union européenne (FSE+), de l'État et/ou des collectivités territoriales seront privilégiées.

À la suite de la décision de la Commission permanente et après signature de la convention attributive de l'aide départementale, le Département pourra procéder au versement d'une avance équivalent à maximum 60% de la subvention octroyée. Aucun acompte ne sera versé lors de la réalisation de l'opération. Le solde de la subvention sera versée à la suite du contrôle de service fait établi par le Service Emploi Insertion sur la base du bilan d'exécution de l'opération déposé complet par le porteur de projet.

### **CONTACTS**

Pour toutes informations complémentaires sur cet appel à projet,

Merci de bien vouloir contacter le Service Emploi Insertion :

par courriel à : [dasei.sei@cantal.fr](mailto:dasei.sei@cantal.fr)

Par téléphone :

Laurence GRANGER : 04.71.46.20.32

Morgane ALBEAUX : 04.71.60.52.22

Ou par courrier à : Service Emploi Insertion - Conseil départemental du Cantal

Hôtel de Département, 28, avenue Gambetta

15 015 AURILLAC Cedex